

Image not found or type unknown



Cumuler congé parental,CP démission

Par **nalia95**, le **16/06/2014** à **12:20**

Bonjour, je suis AMP en CDI depuis 2005 sous la convention 66 . Actuellement en congé parental (3ans) qui prend fin 5 août 2014 inclus, j'ai posé à la suite 20,5 de congé payé qui ont été acceptés. Ma question est : J'ai trouvé un autre travail est-ce que je souhaite démissionner. Est-ce que le congé parental+CP peut être cumulé et compté pour un préavis. Cordialement